



CODE RNCP39926

Fiche officielle de la certification sur francecompetences.fr

Le BPJEPS mention Animation socio-éducative ou culturelle forme à la conception et à la conduite de projets d'animation favorisant le lien social et l'inclusion. Les diplômés interviennent auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de publics en situation de handicap, au sein de centres sociaux, maisons de quartier, associations, collectivités territoriales ou structures d'accueil de loisirs. Depuis le 1er janvier 2025, cette mention remplace les mentions Loisirs tous publics, Animation sociale, Animation culturelle et Éducation à l'environnement vers un développement durable.

ASEC

NIVEAU 4 — ÉQUIVALENT BAC

588 H EN CENTRE

1141 H EN ENTREPRISE

ALTERNANCE 3 J ENTREPRISE / 2 J CENTRE

8 À 25 PARTICIPANTS

PRÉSENTIEL

INFORMATIONS OFFICIELLES

INTITULÉ	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
SPÉCIALITÉ	Animateur
MENTION	Animation socio-éducative ou culturelle (ASEC)
NIVEAU	Niveau 4 — équivalent Bac
CODE RNCP	RNCP39926 — francecompetences.fr
CERTIFICATEUR	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
ENREGISTREMENT AU RNCP	9 décembre 2024
DÉBUT DES PARCOURS CERTIFIANTS	30 novembre 2024
ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT	29 novembre 2029

1 PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

EXIGÉ PAR LE CERTIFICATEUR

Exigences réglementaires

- **Secourisme** : PSC1 ou SST en cours de validité
- **Expérience** : justifier d'au moins 200 heures d'animation ou d'expérience socioculturelle, ou être titulaire du BAFA complet

Pièces à fournir au dossier

- Certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire vierge et convention relative aux obligations d'honorabilité et de déclaration applicables aux stagiaires en formation aux métiers du sport et de l'animation
- Curriculum vitae, pièce d'identité ou titre de séjour, carte vitale ou attestation de droits
- Attestation de recensement ou certificat de JDC pour les moins de 25 ans
- Autorisation du représentant légal pour les candidats mineurs

Ces exigences sont fixées par l'arrêté de la mention et par le certificateur. Elles conditionnent l'entrée en formation et ne peuvent être ni allégées ni modifiées par Educaterra.

PROPRE À EDUCATERRA

Nos modalités de sélection

- Mise en situation professionnelle d'animation, organisée par le coordinateur pédagogique
- Entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel
- Dossier complet et place disponible sur la session visée

Ces modalités relèvent d'Educaterra. Elles ne se substituent pas aux exigences réglementaires : elles nous permettent de vérifier la cohérence du projet du candidat et de le positionner à l'entrée en formation. Nous accompagnons gratuitement les candidats dans leur préparation.

2 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir, conduire et évaluer des projets d'animation socio-éducative et culturelle
- Encadrer tout type de public dans tout lieu d'accueil ou de pratique
- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis
- Valoriser les activités et les projets de la structure

3 DURÉE ET ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 729 heures sur 12 mois
- **En centre** : 588 heures
- **En entreprise** : 1 141 heures (estimatif)
- **Effectif** : 8 à 25 apprenants

4 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Processus d'admission

- 1 Candidature en ligne** — depuis la page de la formation sur www.educaterra.fr
- 2 Dossier de candidature** — transmis avec les pièces justificatives et les attestations réglementaires
- 3 Sélection et positionnement** — tests de sélection et entretien avec le coordinateur pédagogique
- 4 Contrat et intégration** — signature du contrat d'apprentissage, avec l'appui d'Educaterra pour trouver une entreprise si besoin

Délais d'accès

Réponse à une demande d'information	48 h ouvrées
Étude du dossier de candidature	sous 7 jours
Sélection et entretien	sous 10 jours
Signature du contrat d'apprentissage	1 à 4 semaines
Clôture des inscriptions	1 semaine avant

Candidatures ouvertes dès la publication de la session sur www.educaterra.fr. Inscription possible jusqu'à une semaine avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Rétractation : dix jours pour un contrat de formation individuel, onze jours ouvrés en cas de financement CPF, période probatoire de quarante-cinq jours en apprentissage.

5 TARIFS ET FINANCEMENT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE — VOIE RECOMMANDÉE

0 €

reste à charge pour l'apprenti comme pour l'entreprise. Coût de la formation : **6 368 € net de taxe**, pris en charge par l'OPCO de l'employeur.

FINANCEMENT INDIVIDUEL

Sur devis

Selon le profil et les financements mobilisables : CPF, Transitions Pro, France Travail, dispositif SESAME, financement personnel (paiement échelonné possible). Devis sous 48 h — admission@educaterra.fr

6 CONTACTS

- **Informations et inscriptions** : admission@educaterra.fr
- **Standard** : +33 (0)1 48 34 68 33
- **Candidature en ligne** : www.educaterra.fr

- **Référent handicap** : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr
- **Réclamations** : administration@educaterra.fr
- **Site de formation** : 3 rue de Brennus, 93210 La Plaine Saint-Denis

7 MÉTHODES MOBILISÉES

L'équipe qui encadre la formation

- Un **coordinateur pédagogique** référent de la promotion
- Des **formateurs** diplômés et professionnels en activité dans leur spécialité

Méthodes pédagogiques

- **Alternance intégrative** : ce qui est travaillé en centre est mis en œuvre en structure, puis analysé au retour
- **Pédagogie active** : mises en situation professionnelle, études de cas, analyse de pratique
- **Apports théoriques** en présentiel, en groupe de 8 à 25 apprenants

Moyens mis à disposition

- Salles de formation équipées d'écrans tactiles
- Matériel d'animation socioculturelle (jeux, supports pédagogiques)

- Une **référente administrative** pour les contrats, conventions et financements
- Un **référent handicap** et un **tuteur en structure**, mobilisables tout au long du parcours

- **Plateforme LMS et supports de cours en ligne**, accessibles pendant et après les séquences
- **Accompagnement individualisé** : positionnement, entretiens de suivi, points tripartites

- Espaces de travail collaboratif
- Structures d'accueil partenaires pour les mises en situation

8 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **À l'entrée** : vérification des prérequis, tests de sélection et entretien de positionnement

- **En cours de formation** : évaluations formatives, mises en situation, dossiers écrits, livret de suivi
- **Certification** : épreuves organisées selon le règlement du certificateur, avec jury
- **Satisfaction** : questionnaire en fin de formation et enquête à six mois

9 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et le registre d'accessibilité est consultable sur le site et dans les locaux. Chaque situation est étudiée avec le référent handicap pour définir les aménagements de parcours, de moyens pédagogiques et d'épreuves, en lien avec l'Agefiph, Cap emploi et la MDPH.

Réfèrent handicap : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr — +33 (0)1 48 34 68 33

NOS RÉSULTATS — DONNÉES 2025

91 %

Taux de présentation
aux épreuves

61 %

Taux d'obtention
de la certification

59 %

Taux d'insertion
professionnelle

92 %

Taux de satisfaction
des apprenants

La mention ASEC a ouvert en 2025 et aucune promotion n'est encore arrivée à son terme. Les résultats publiés sont ceux de la mention Loisirs tous publics, à laquelle l'ASEC succède depuis le 1er janvier 2025. Périmètre : 54 apprenants sur 4 promotions, dont 5 sorties avant les épreuves de certification — soit 49 apprenants présentés, 30 certifiés. Taux de poursuite d'études : 41 %. Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 4 sur 32 apprentis. Le taux d'obtention est le nombre d'apprenants ayant validé rapporté au nombre d'apprenants présentés à la certification ; l'insertion est mesurée par une enquête menée après la sortie. Le détail des indicateurs est publié sur www.educaterra.fr et sur InserJeunes (établissement n° 0932852V).

BLOCS DE COMPÉTENCES

BC01

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC02

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC03

Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales

BC04

Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Les blocs sont validables indépendamment les uns des autres et conservés dans les conditions fixées par le certificateur. La certification complète est délivrée par le recteur de région académique après validation de l'ensemble des blocs.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Des équivalences, dispenses et allègements peuvent être accordés selon les diplômes détenus et l'expérience du candidat, conformément aux arrêtés relatifs au BPJEPS. Les titulaires des anciennes mentions Loisirs tous publics, Animation sociale, Animation culturelle et Éducation à l'environnement peuvent faire valoir leurs acquis. Toute demande est étudiée lors du positionnement.

MÉTIER VISÉS

- animateur / animatrice socioculturelle
- animateur / animatrice enfance-jeunesse
- animateur / animatrice en centre social ou maison de quartier
- animateur / animatrice en collectivité territoriale ou en association

SUITES DE PARCOURS

- DEJEPS Jeunesse, Éducation populaire et Sport
- DESJEPS Jeunesse, Éducation populaire et Sport
- Certificat complémentaire AIPSH — inclusion des personnes en situation de handicap
- Spécialisation en coordination de projets socioculturels ou direction de structure



La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Actions de formation par apprentissage

UN ORGANISME CERTIFIÉ

Certificat Bureau Veritas Certification France n° **FR086220-1**, valable jusqu'au 20 janvier 2027. Educaterra est certifié sans interruption depuis le 21 janvier 2020.

Document non contractuel. La version en vigueur est celle publiée sur www.educaterra.fr.